

Objet : Assemblée générale extraordinaire C.I.S.C.H.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'administration vous invite à participer à la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut qui se tiendra le **LUNDI 27 JUIN 2022 à 18H30 à la salle CALVA de Cuesmes** (Rue Ferrer, N° 1 à 7033 CUESMES).

Conformément à l'article L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5) du CDLD, cette réunion est aussi ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes associées.

Les délibérations de cette Assemblée générale extraordinaire porteront sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination des scrutateurs.
2. Approbation des modifications aux statuts de la S.C.R.L. Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut nécessitées par l'opération d'intégration d'une nouvelle commune associée.
3. Pouvoir au Notaire instrumentant, Madame Stéphanie BILLER, dont l'Etude est établie à 7000 Mons (Boulevard Dolez – N°63) de modifier et de coordonner les statuts de la S.C.R.L. Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut ainsi que d'en assurer leur dépôt et leur publication conformément à l'article 12 : 33 du Code des sociétés et associations.
4. Approbation du procès-verbal de la présente séance.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et de ses annexes, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration,
Monsieur Cédric MELIS,
Président.

P.O.


ROUÉ J.
Directrice